Sortie du 19/12/20 à l'ENS de la Roche.
"Observation des oiseaux hivernants" par le
Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté

OFFRE D'EMPLOI !

L'association Familles Rurales Les Premiers Sapins recherche un/une animateur/rice local(e) en remplacement de congé maternité à partir du mois de mars.
Offre complète sur la page Facebook de l'association.
L'association souhaite accueillir un/une jeune de la commune en recherche d'emploi qui possèderait des compétences :

- Relationnelles (accueil du public, souriant...)
- Utilisation des outils informatiques (Word, Excel, réseaux sociaux...)
- Maitrise de la communication écrite et orale

Candidature par mail evs.premiers-sapins@famillesrurales.org

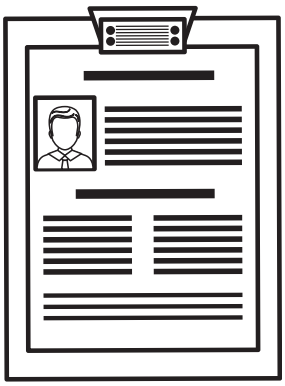

SALLE DES FETES DE NODS

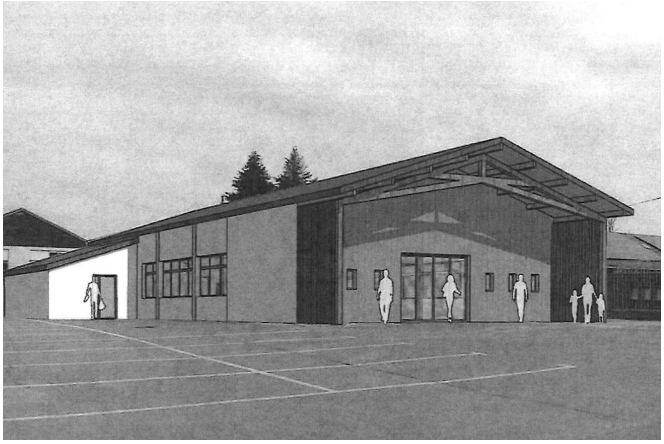

Une première réunion de chantier concernant le lancement des travaux de rénovation de la salle des fêtes de Nods a eu lieu le jeudi 14 janvier 2021. Les travaux vont commencer dès le 18 janvier par la sécurisation des lieux, le désamiantage et la première partie de démolition.
A partir de ce jour, le stationnement des véhicules se fera le long du terrain synthétique.
Les travaux d'isolation et de mise en conformité de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite vont durer sur toute l'année 2021.
Nous vous tiendrons informé régulièrement de l'avancée des travaux.

08

BULLETIN D'INFORMATIONS DE VOTRE COMMUNE

L'ÉCHO DES PREMIERS SAPINS

JANVIER 2021

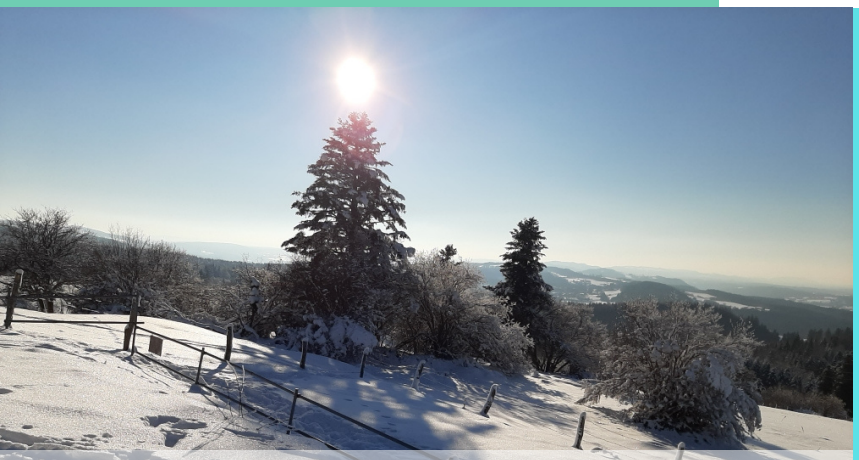

Lundi 11 janvier 2021, -14° aux Premiers Sapins

DANS CE NUMÉRO

Vous aimez les Premiers Sapins ?
Places à Bois
Offre d'emploi Familles Rurales
Travaux Salle des Fêtes
Vente de bois
Rentrée 2021
Aménagement
Fête Villageoise
Réunion Travaux Nods
Médiathèque
Haie des Perrières
Ski club
État civil 2021

PAROLE À MONSIEUR LE MAIRE

Ça y est la neige est là ! Au moins une chose qu'on attendait et qui arrive. Dans cette époque incertaine et, même si cela complique un peu la vie de tous les jours, ça fait du bien de se rassurer. Les luges ont envahies les collines et le club de ski ouvre. Pendant ce temps, la vie continue avec, nous l'espérons, un second semestre moins restrictif ! C'est pourquoi, malgré les conditions, la fête villageoise qui a lieu tous les deux ans se prépare. Elle aura lieu, si tout va bien, le 25 juillet à Hautepierre-Le-Châtelet. Merci aux bénévoles qui s'engagent pour sa bonne réussite.
Quelques nouveautés en préparation cette année à la fois pour perpétuer cette tradition villageoise, mais aussi pour proposer de nouvelles activités afin de rassembler le plus grand nombre d'entre nous.
Et en ce début d'année et au nom du conseil municipal, tous mes vœux pour 2021.

Pierre-François BERNARD

VOUS AIMEZ L'ÉCHO DES PREMIERS SAPINS ?

A partir d'avril 2021, l'Écho des Premiers Sapins ne sera plus systématiquement distribué en boites aux lettres.
Pour continuer à le recevoir (courriel ou papier), signalez-vous **: infocom@lespremierssapins.fr** ou au **03 81 60 04 06.**
Sans indication de votre part, aucune distribution ne se sera effectuée. A ce jour, seulement 110 foyers ont annoncés leur préférence pour une réception papier ou courriel.

PLACES À BOIS

La commune a aménagé et entretien sur ses terrains des places à bois très utiles au stockage lors des différentes ventes ou travaux. Il peut arriver à chacun d'en avoir ponctuellement besoin. Dans ce cas, merci d'en faire la demande en Mairie. Sans autorisation préalable, il est formellement interdit d'y déposer du matériel.

RÉUNIONS TRAVAUX À NODS

Les réunions publiques prévues n'ont pas pu se tenir suite au COVID. Mais, tous les vendredis à 14 h, sur le lieu de l'avancement des travaux, une réunion a lieu avec les différents intervenants et elles sont ouvertes aux habitants.

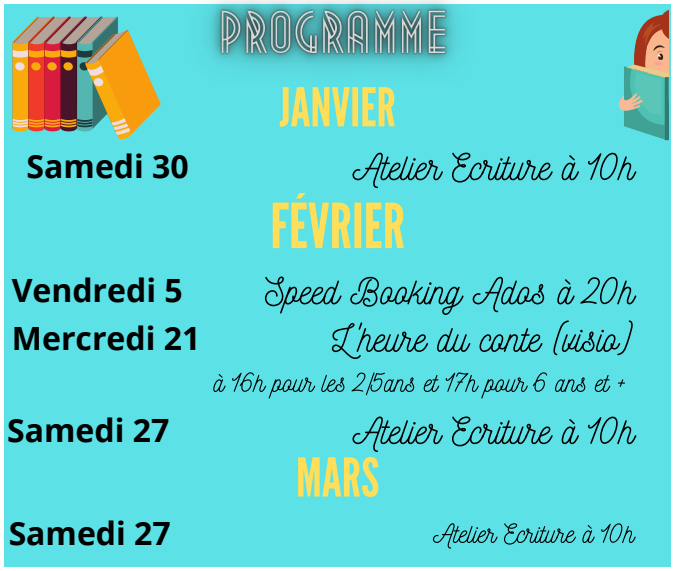

MÉDIATHÈQUE

03.81.25.24.69
mediatheque@lespremierssapins.fr

Malgré le contexte sanitaire actuel, la Médiathèque est en mesure de vous proposer le programme ci-contre pour le trimestre à venir : (toute participation se fait sur inscription, en dehors de l'heure du conte en visio : 6 personnes max., port du masque obligatoire).

Hormis ce programme la Médiathèque est ouverte aux horaires habituels (seules modifications : fermeture les lundis, mercredis et vendredis à 17 h 45).

LES PERRIERES : UNE HAIE PEUT EN CACHER UNE AUTRE...

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement Les Perrières à Nods, une haie ancienne, déjà présente sur les photos aériennes historiques (IGN 1950-1965) va être impactée par les travaux. Afin de compenser la perte de cet élément de biodiversité, une nouvelle haie sera plantée à proximité du lotissement. Celle-ci sera constituée d'une quinzaine d'espèces végétales sauvages locales (Aubépines, Prunellier, Chèvrefeuilles, Troène, Sureau, Cornouillers, Viornes, Fusain, Noisetier, Églantier,...) afin d'être adaptée à notre territoire (période de floraison, résistance aux maladies et parasites...). Il faudra du temps pour retrouver une haie aux fonctions écologiques équivalentes, mais en compensation le nouveau linéaire sera plus important que l'ancien.

ÉTAT CIVIL 2020

NAISSANCES

14 janvier : Lubin PIERROT (Nods)
03 février : Ulysse PERNET (Hautepierre-Le-Châtelet)
05 février : Anna GIRARD (Athose)
29 mars : Mellya LUJIEN (Athose)
30 avril : Gabin MESNIER (Nods)
21 mai : Elise TISON (Nods)
26 mai : Charlotte MAURER (Nods)
01 août : Soline RENAUDE (Vanclans)
09 août : Gabin HENRIOT (Chasnans)
14 août : Joy MOUROT (Chasnans)
21 août : Tim DONIER-MEROZ (Nods)
04 octobre : Eline TRUCHELUT (Nods)
30 octobre : Tyler MOUSSERON (Athose)
09 novembre : Anselme GROSBOIS (Rantechaux)
11 novembre : Eliott GEY PARIS (Nods)
20 novembre : Julia SAVONET (Nods)
26 novembre : Léo JEUDY (Nods)
06 décembre 2020 : Gabriel LEROY (Rantechaux)
27 décembre 2020 : Kena FLEURY (Rantechaux)

PACS

12 février : Amélie COUILLOUD et Kévin JARDIN (Nods)
5 octobre : Mélissa SANCHEZ et GANNARD Johan (Athose)
30 octobre : Gaëlle JOURNOT et Thibault PERNET (Hautepierre-Le-Châtelet)
02 décembre : Charline CHUARD et Vincent TRUCHELUT (Nods)
22 décembre : Julie FLEURY et Clément RENAUDE (Vanclans)

MARIAGES

14 juillet : Stéphanie REUFLY et Benoit COEURDEVEY (Nods)
25 juillet : Amandine DROZ et Sébastien DUROT (Nods)
01 août : Frédérique VOIDEY et Fabien SANCEY-RICHARD (Nods)
08 août : Lydie TROUF et Florian MONNEY (Nods)
29 août : Alexandra GREUILLET et Vincent PHILIPPE (Rantechaux)
09 octobre : Perrine BLANCHET et Kevin DELVAL
10 octobre : Emma PARRIAUX et Loïc MOUSSERON (Nods)

DÉCÉS

25 janvier : François LOUVRIER (Nods)
15 février : Anne-Marie CHENEY (Rantechaux)
19 février : Corinne GUERRINGUE née THIBONNET (Rantechaux)
08 avril : Marthe SANCEY-RICHARD (Athose)
02 mai : Colette GUINCHARD née FAIVRE (Rantechaux)
29 mai : Claude VERBRUGGHE (Vanclans)
31 mai : Michelle VOUILLOT née HENRIOT (Vanclans)
30 juin : Gisèle POURCELOT née CHAPUIS (Chasnans)
19 juillet : Olivier COCAGNE (Hautepierre-Le-Châtelet)
23 juillet : Robert VOIDEY (Hautepierre-Le-Châtelet)
21 août : Léon BERTIN (Nods)
11 octobre : Fernando MARTINS GASPAR (Rantechaux)
01 novembre : Eugène PAILLARD (Nods)
09 novembre : Alfred DONIER (Chasnans)
17 novembre : Jeannine GILLON née MOUROT (Chasnans)
20 Novembre : Louis MULLER (Nods)
08 décembre : Charles VOIDEY (Hautepierre-Le-Châtelet)

RENTRÉE 2021 - INSCRIPTIONS ÉCOLE

Pour les enfants nés en 2018, les insciptions auront lieu :

- Lundi 25 janvier de 16 h 15 à 18 h
- Mardi 26 janvier de 8 h 30 à 12 h
- Jeudi 28 janvier de 13 h à 16 h

Rendez-vous obligatoire au 03 81 60 04 32

Documents impératifs à apporter : certificat d'inscription (à retirer en Mairie avec livret de famille et justificatif de domicile), livret de famille et carnet de santé.

AMÉNAGEMENT

Dans la cadre d'aménagement d'accès à votre parcelle, la commune peut en profiter pour réaliser une réfexion entre votre parcelle privée et la voirie. Pour ce faire, avant tous travaux, il est impératif d'adresser un courrier à la Mairie.

BONS REPAS

La date de validité des bons repas offerts par le CCAS aux personnes âgées de plus de 75 ans est reportée au 30 juin 2021.

SKI DE FOND

Pour tous renseignements sur l'état des pistes ou la location de ski à Nods :
03 81 60 04 36
ou suivez la page Facebook :
https://www.facebook.com/skiclubnods/

FÊTE VILLAGEOISE

La Fête Villageoise 2021 se prépare. Cette année, elle se tiendra à Hautepierre-le-Châtelet, si les conditions sanitaires le permettent. Les associations locales se mobilisent déjà pour sa préparation.
Vous êtes jeunes, moins jeunes, seniors, actifs et habitants des Premiers Sapins, la fête villageoise vous tient à cœur, alors n'hésitez pas à contacter l'Espace de Vie Sociale des Premiers Sapins afin de participer vous aussi à sa préparation. Si vous êtes disponible en amont pour réfléchir avec les associations locales sur les éléments préparatifs ou pour donner un coup de main lors du montage ou pour toutes autres propositions, envoyer un mail à evs.premiers-sapins@famillesrurales.org

Chacun peut contribuer à sa manière pour que ce moment de fête sur la commune soit un moment de partage, de convivialité et de retrouvailles.

VENTE DE BOIS AUX PARTICULIERS

Office National des Forêts

LISTES DES PARCELLES DE LA FORÊT COMMUNALE DES PREMIERS SAPINS

Lot n°	Parcelle	Description	Village	Volume stère	Mise à prix € ttc	Offre € ttc	Ordre de priorité	Acheteur (nom, prénom, signature)
1	122	17 perches -27/20-2/25-5/30-4/35	Hautepierre	22,00	154,00 €			
2	23-24-25-32	1 perche-3/20-3/25-3/30-1/40 (2 bois abattus au bout de la piste Geai du Haut)	Vanclans	8,50	59,50 €			
3	19-20	2/25-3/35-1/45	Vanclans	8,00	56,00 €			
4	104-98	1/30-3/35-1/45	Chasnans	12,00	84,00 €			
5	125	10 perches-7/20-6/25-3/30	Hautepierre	9,00	63,00 €			
6	125	4 perches-5/20-11/25-6/30	Hautepierre	13,00	91,00 €			
7	125	9 perches-98/20-6/25-3/30-1/35-2/40	Hautepierre	12,50	87,50 €			
8	125	3 perches-3/20-4/25-2/30-1/45	Hautepierre	8,50	59,50 €			
9	125	4 perches-4/20-3/25-2/30-1/35	Hautepierre	7,00	49,00 €			
10	125	13 perches-12/20-10/25-6/30-1/35	Hautepierre	17,00	119,00 €			
11	125	7 perches-6/20-6/25-2/30-1/30	Hautepierre	10,00	70,00 €			
12	125	8 perches-7/20-3/25-3/30-3/35	Hautepierre	12,00	84,00 €			
13	125	10 perches-6/20-2/25-2/30-2-35	Hautepierre	9,00	63,00 €			
14	125	3 perches-2/20-6/25-2/30-1/45	Hautepierre	9,00	63,00 €			
15	119	8 perches-11/20-7/25-4/30-1/35-2/40-2/45	Athose	22,50	157,50 €			
16	119	1/20-1/30-4/35-2/40	Athose	11,50	80,50 €			
17	119	1/20-1/25-3/30-4/35	Athose	11,50	80,50 €			

Renseignements auprès de Marie BRISCHOUX (ONF) au 06 27 55 21 39
ou Patrick MOUROT 06 08 34 23 47

Lot n°	Parcelle	Description	Village	Volume stère	Mise à prix € ttc	Offre € ttc	Ordre de priorité	Acheteur (nom, prénom, signature)
18	119	2/20-1/25-4/30-2/35-1/40	Athose	8,50	59,50 €			
19	119	1/20-2/30-5/35-1/40-1/45	Athose	13,50	94,50 €			
20	119	4/20-4/25-4/30-6/35-1/40	Athose	18,00	126,00 €			
21	119	4/20-2/25-7/30-2/35-1/40	Athose	15,00	105,00 €			
22	119	2/25-2/35-1/60	Athose	11,00	77,00 €			
23	119	7 perches-11/20-14/25-5/30-4/35-1/40	Athose	23,50	164,50 €			
24	119	7/20-4/25-5/30-3/35-5/40	Athose	25,50	178,50 €			
25	119	7/25-3/30-2/35-1/40-2/45	Athose	18,50	139,50 €			
26	119	1/25-3/30-4/35-1/40-1/45	Athose	14,50	101,50 €			
27	119	1/25-6/30-2/35-1/45-1/60	Athose	20,50	143,50 €			
28	119	5 perches-14/20-9/25-3/30-1/40-2/45-1/60	Athose	23,00	161,00 €			
29	140	3 perches-7/20-3/25-4/30-2/35	Athose	10,50	73,50 €			
30	140	4 perches-2/20-5/25-2/30-3/40-1/50	Hautepierre	15,50	108,50 €			
31	140	1 perche-3/20-2/25-2/30-1/35-3/35-1 houppier	Hautepierre	14,50	101,50 €			
32	140	6 perches-5/20-4/25-2/30-1/50-1 houppier	Hautepierre	11,00	77,00 €			
33	140	2 perches-4/20-8/25-6/30-2/35	Hautepierre	14,50	101,50 €			
34	140	11 perches-8/20-6/25-5/30	Hautepierre	10,50	73,50 €			
35	140	8 perches-3/20-7/25-7/30-2/35-2/40	Hautepierre	20,00	140,00 €			
36	123	1 hêtre de 55	Hautepierre	8,00	56,00 €			
37	Vierge Vanclans	2/25-1/30-2/40-1/55	Vanclans	11,00	77,00 €			

Extrait du Procès-Verbal de vente arrêté pour 37 contrats de ventes, auprès des acheteurs, pour un montant TTC.

Cartes disponibles sur le site de la mairie www.lespremierssapins.fr

CONDITIONS POUR LA VENTE DE BOIS AUX PARTICULIERS

Agent responsable : Marie BRISCHOUX - Tél 06.27.55.21.39

Contraints par les conditions sanitaires actuelles, les conditions de vente sont définies comme suit :

Vente des feuillus aux particuliers par appel d'offres sous plis cachetés (bois sur pied).

Date limite de dépôt des offres :
VENDREDI 5 FÉVRIER 2021 à 17h à la Mairie des Premiers Sapins (Nods).

Mentionner sur l'enveloppe : consultation bois de chauffage / ne pas ouvrir
et y glisser les feuilles de listes de parcelles remplies.
Mettre un ordre de priorité (1 = lot demandé en priorité...) ainsi qu'un nombre de lots maximal.
Attribution d'un lot par personne puis possibilité d'avoir d'autres lots.
Les lots non terminés de l'an dernier seront à finir avant de commencer les nouveaux
(tolérance due au confinement, cette année les délais seront impératifs).

Cadre Juridique : La présente vente s'adresse aux particuliers, cessionnaires de bois pour leur usage personnel. Conformément aux dispositions du Code Forestier (art.R213-69 et R214-29), elle est soumise aux clauses générales des ventes de bois aux particuliers de l'Office National des Forets. Ces clauses générales, les clauses particulières et le formulaire de vente forment le contrat de vente. Celui-ci s'impose au concessionnaire ainsi qu'à toute personne travaillant pour son compte. Le règlement de l'Office National d'Exploitation Forestière est également opposable à tout cessionnaire, dès lors qu'il pénètre en foret pour exploiter ou enlever le bois.

Parties contractantes : Le contrat de vente est passé et conclu entre l'ONF et le cessionnaire. Le cessionnaire est une personne physique, majeure, résidant à proximité de la forêt (30 km environ). Les produits achetés sont destinés à son usage strictement personnel. La revente est formellement interdite.

Produits vendus : Les bois sont vendus en bloc et sur pied. Le cessionnaire est réputé connaitre le lot qu'il achète pour l'avoir visité et estimé. La quantité par cessionnaire est limité à ses besoins domestiques.

Conditions financières : Les offres sont établies TTC (TVA 20%). Le paiement des bois est effectué au comptant auprès du comptable local ou son mandataire.

Transfert de propriété et risques : Le transfert de propriété intervient dès la signature du contrat. Le cessionnaire déclare disposer en permanence d'une assurance couvrant sa responsabilité civile personnelle, il en va de même pour les personnes qui l'accompagneraient lors de l'exploitation.

Sécurité et responsabilité : Toute intervention en forêt pour exploiter et/ou enlever les bois est de l'entière responsabilité du cessionnaire, il déclare avoir connaissance des consignes de sécurité et s'engage à les respecter. Tout cessionnaire ne portant pas les équipements de sécurité (casque forestier, gants adaptés, pantalon anti-coupure, chaussures ou bottes de sécurité) se verra interdire l'accès de la coupe jusqu'au respect de la règlementation en vigueur.

Délai d'enlèvement : 31. 12 .2021.
Toute intervention est interdite les dimanches et jours fériés, ainsi que la nuit.

Sanctions et pénalités : Le non-respect des clauses générales et particulières de la vente, ainsi que du règlement national d'exploitation forestière, est sanctionné d'une pénalité de 90 € ttc redevable envers l'ONF. De plus, le cessionnaire est tenu à la réparation du préjudice éventuel résultant de ce non respect, notamment en cas de dommage à la forêt. Le cessionnaire qui ne serait pas à jour de ses règlements antérieurs, ou qui aurait causés des dommages non réparés à l'environnement, ou qui aurait gravement enfreint des règles de sécurité, ou qui aurait fait commerce du bois acheté, outre la possibilité de poursuites judiciaires, ne sera pas admis à procéder à de nouveaux achats.

Clauses particulières : lot numéroté à la peinture, les bois de 35 et + sont abattus par un bûcheron. Préservation des zones de semis naturels lors de l'abattage et du débardage. Débardage obligatoire par temps sec et sol portant (hors neige et dégel). Abattage interdit du 15 avril au 15 septembre. Rémanents découpés en morceaux de moins d'1 m., limites de parcelles et pistes seront rendues libres. Débardage en long autorisé mais les bois doivent etre débouchés et ne pas excéder 10m. Abattage, débardage dans les champs : demande préalable au propriétaire obligatoire.